

## Le Conseil supérieur des programmes et la formation des enseignant·es : Encore un rapport ! Pour quoi faire ?

Après la Cour des comptes le mois dernier, le Conseil supérieur des programmes (CSP) vient de publier un « avis » qui comporte différents scénarios pour la formation et le recrutement des enseignant·es. Encore un rapport... un énième rapport qui s'affranchit de la voix et de l'expertise des acteurs et actrices de la formation des enseignant·es.

Élaboré sans consultation des personnels ni de la FSU, le rapport rendu par le CSP se réduit finalement à une foire aux idées ou une liste de menus : aménagement de l'existant, retour à 2019 ou autre modèle ? Toutes les combinaisons sont possibles. Faites vos jeux !

Dans cette grande loterie, on trouve pêle-mêle : un prérecrutement en L1 (ou non), une position du concours en L3, M1, M2 voire sur deux années, des épreuves théoriques, pratiques, orales uniquement ou orales et écrites, une généralisation des licences « Professeur des écoles » (avec ou sans dominante ?), une mise en responsabilité dès la M1 ou même en licence... Et le gros lot : pour « faciliter le recrutement et endiguer la crise actuelle », la suppression pure et simple des concours, le recrutement sur liste d'aptitude de titulaires de master, le recrutement sur profil et la responsabilité accrue des écoles et chef·fes d'établissement...

Nous ne sommes pas dupes des finalités de ces différents rapports que l'indigence des propositions sur les contenus de formation ne parvient pas à cacher : la destruction du statut de fonctionnaire dans le service public de l'éducation, la contractualisation des personnels, les économies de formation.

Pour le SNESUP-FSU d'autres solutions existent. Elles passent par :

- remettre véritablement à plat la "réforme" de la formation des enseignant·es et CPE et sortir du principe de l'utilisation des étudiant·es et stagiaires comme moyens d'emploi à part entière, ce qui dévoie le caractère formateur des stages et obère drastiquement la possibilité de les articuler avec la formation ;
- affecter de véritables moyens aux INSPÉ et aux académies afin de favoriser une formation initiale et continue de haut niveau pour les personnels des services publics de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le SNESUP-FSU constate par ailleurs que la disparition du comité de suivi de la FDE et des INSPÉ a supprimé toute possibilité de dialogue entre les services et les représentant·es des personnels. Il est urgent qu'il soit remis en place afin que la parole des acteurs et actrices qui, chaque jour, œuvrent à améliorer la formation des enseignant·es du mieux possible en dépit des obstacles, soit entendue.

Le SNESUP-FSU demande à être reçu par le ministère de l'Enseignement supérieur pour formuler ses propositions et expliciter la situation problématique des personnels, actée par un avis du CHSCT (juillet 2021) resté cependant sans suite. La multiplication de rapports en tous genres et de leurs supposées « pistes », qui nient leur expertise de formateurs et de chercheur·es, ajoute de l'instabilité à l'instabilité générée par 10 ans de « réformes » sorties tour à tour du chapeau et jamais évaluées. ■

Paris, le 16 mars 2023

**SUIVEZ-NOUS !**



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)

SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Tél. : 01 44 79 96 10 – [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)